

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2026-06-21

Conseil d'administration du 25 juin 2026

Approbation des procès-verbaux des Conseils d'administration des 21 mai et 4 juin 2026

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5, R. 6123-8, R. 6123-10 et R. 6123-12,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration de France compétences, notamment son article 3,

Après en avoir délibéré dans le cadre du conseil d'administration du 25 juin 2026.

Décide :

Article 1

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 21 mai 2026 est approuvé.

Article 2

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 4 juin 2026 est approuvé.

Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Courbevoie,

Le 25 juin 2026

Pierre DEHEUNYNCK
Président du Conseil d'administration

